



VILLE DE
Boulouparis

REPUBLIQUE FRANÇAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

Consultation

**MARCHE DE RAMASSAGE ET D'ENTRETIEN
DES POUBELLES PUBLIQUES**

Mairie de Boulouparis – Tél : 35 17 06 – Mel : accueil@boulouparis.nc



**BIENVENUE
DANS L'OUEST**

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne le ramassage et l'entretien des poubelles publiques au titre de l'année 2021/2022, pour le compte de la ville de Boulouparis.

2. MODE DE CONSULTATION

La procédure choisie pour la consultation est celle de la commande simplifiée conformément au guide des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie et sa rubrique relative aux marchés publics ou dépenses « HORS MARCHÉ »

A titre indicatif, le montant annuel estimé du marché est compris entre 4 et 5 Millions de F CFP.

3. DESCRIPTION ET CONSISTANCE DE LA PRESTATION

4.1. Reconnaissance des sites

L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires, en se rendant sur les différents sites, pour identifier la nature des supports et les contraintes de réalisation avant la remise de son offre.

La mairie a procédé à un inventaire des sites et poubelles publiques à traiter sans que celle-ci soit exhaustive. Cet inventaire est disponible en annexe.

Une réunion technique est prévue avec monsieur Fabrice LODS, responsable des services techniques, le lundi 16 août permettant de répondre aux questions des candidats.

4.2. Signalisation de chantier

En phase chantier, la fourniture et la mise en œuvre de la signalisation temporaire conforme et adaptée est à la charge de l'entreprise. L'entrepreneur prendra toutes les mesures d'ordre et de sûreté propres à prévenir tout accident et en particulier assurera la signalisation diurne et nocturne du ramassage. L'entrepreneur sera entièrement responsable des accidents ou dommages causés aux tiers ou à son personnel par l'inobservation des mesures de sécurité. À cet égard, il ne pourra présenter aucun recours contre l'administration au sujet des conséquences éventuelles des accidents pouvant survenir, et il devra se substituer à l'administration et la couvrir entièrement dans tout recours résultant d'une faute de la part de lui-même ou de ses agents dans l'exécution du travail ou dans la façon d'appliquer les règlements en vigueur.

4.3 Exécution des travaux :

L'entreprise retenue devra :

- Fournir une prestation complète et réaliser les travaux dans les règles de l'art,

- Respecter le délai d'intervention qui sera arrêté avec la commune et visé par l'entreprise,
- La fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les supports de la consultation,
- Respecter au titre de la sécurité le port des équipements de protection individuelle réglementaires,
- Gérer le stationnement des engins de chantier et du stockage des divers matériaux de façon à ne pas perturber la vie quotidienne des riverains.

4. DESCRIPTION DU MARCHE

La présente consultation concerne la collecte des déchets de la commune de Boulouparis et l'entretien des poubelles publiques communales.

On entend dans le cas présent par déchets : les cartons, le verre, les plastiques, les papiers, les carcasses animales, les appareils électroménagers dans la limite d'un m3 par tournée et si la machine peut être chargée par deux personnes, les batteries déposées dans les points de collecte mais également les détritrus disposés sur la voie publique sans autorisation.

Ces détritrus devront être impérativement collectés dans un rayon de 25 mètres autour des poubelles ou points de collectes publics.

5. DUREE DU CONTRAT ET RESILIATION

La prestation de service sera effectuée du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 et pourra être renouvelée 2 fois par tacite reconduction.

6. PERIMETRE D'INTERVENTION

La prestation de service est assurée dans différents secteurs :

- Tontouta rivière : voir carte
- Tomo : marché de Tomo, wharf, parc du littoral, guérites
- Port-Ouenghi : Guerite à l'entrée du lotissement, plage de Port-Ouenghi
- Village : Cimetière municipal, Parc des sports, Parc de la Oua Ya, RT1, ... (voir carte)

- Bouraké : camping municipal, plages, wharf

7. HORAIRES ET JOURS DE COLLECTE

Le service sera réalisé à raison de deux journées par semaine :

- Chaque lundi matin : un effort sera fait aux wharfs de Tomo et Bouraké ainsi qu'au parc des sports
- Chaque mercredi : un effort particulier sera fait en fin de journée autour des infrastructures publiques (écoles, parc des sports, places, marché du village et de Tomo)
- Chaque vendredi après-midi : un effort particulier sera fait dans les parcs (Littoral à Tomo, Parc de la Oua Ya au village, Plage et camping de Bouraké)

Des tolérances concernant les horaires seront accordées en cas de fortes intempéries.

Les fréquences et horaires de collecte pourront être modifiés, par décision de la commune de Boulouparis.

Les journées non travaillées pour cause de jour chômé seront rattrapées.

8. DECHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

2 mercredis par mois, l'entreprise procèdera en priorité au nettoyage (ramassage des déchets) en marchant des voies communales situées au sein du village et de Tomo, avec un effort particulier sur la voie urbaine RT1 du village d'une extrémité à l'autre des arches.

9. OBJECTIF DE QUALITE

Des objectifs globaux de qualité sont à atteindre :

- L'ensemble des bacs contenant des déchets doivent être collectés
- Le prestataire doit veiller à ce que les alentours des bacs soient propres dans un rayon de 25 mètres...
- Les sites sur lesquels sont positionnés les bacs sont dans la majorité des sites propices au repos, à la quiétude ainsi qu'aux vacances. Ces sites doivent être maintenus dans

un état de propreté jugé irréprochable afin d'assurer un accueil de qualité aux visiteurs de la commune (ramassage des papiers et des détritux en tous genres).

10. COLLECTE ET DECHARGEMENT

Les contenants présents sur le territoire de la commune de Boulouparis sont les suivants :

- Des fûts métalliques
- Des poubelles en fonte
- Des supports bois sur lesquels, en hauteur les déchets sont disposés afin d'éviter aux chiens errants notamment de les disperser

L'entreprise fera son affaire de la gestion du parc de poubelles. Les réceptacles sont des demi-fûts métalliques, ils devront être dans un état de propreté irréprochable. Ces derniers devront être peints. La teinte sera communiquée par la Mairie de Boulouparis. Un autocollant fourni par la commune devra être posé sur chaque fût. Dès que le fût sera percé ou en mauvais état, il devra être changé. Tout fût manquant doit être remplacé dans un délai de 20 jours maximum.

11. ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE

La Mairie se charge de réparer dans les meilleurs délais et ceci afin de garantir une bonne qualité de service :

- Les systèmes en bois permettant d'accueillir les sacs poubelles à une hauteur suffisante sans que les chiens puissent y avoir accès... (Tomo et Bouraké...).

La mairie (Equipe « communication ») s'engage à fournir le calendrier des événements chaque mois afin que l'entreprise puisse planifier ses ramassages de déchets après chaque manifestation publique.

12. CONDITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Afin de répondre à la prestation, les candidats devront transmettre le bordereau des prix unitaires renseigné.

Un dossier de présentation d'intervention devra être fourni par le candidat indiquant le matériel utilisé.

Les offres devront être envoyées à l'adresse suivante : f.lods@boulouparis.nc avant le mercredi 18 aout 16h00 délai de rigueur.